



Zësümmë  
liewen

GEMENGEPAKT



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, des Solidarités,  
du Vivre ensemble et de l'Accueil



## BUDGET PARTICIPATIF MERCREDI 08 JUILLET 2025



GEMENGE PAKT

# GEMENGEPAKT & BUDGET PARTICIPATIF

Zësümmë  
liewen  
GEMENGEPAKT



# LE BUDGET PARTICIPATIF

C'est une partie du budget communal destinée à soutenir et **développer des projets citoyens et participatifs, proposés par les habitants.**

Ce sont des **projets d'intérêt général** en vue d'améliorer le cadre de vie, de contribuer au vivre-ensemble et de favoriser les démarches collectives.

Projets de **compétence communale** pour le vivre ensemble, l'action sociale et la solidarité, l'environnement, l'urbanisme, la mobilité, la culture et le patrimoine, le numérique, l'enfance ou la jeunesse, le sport...



# MONTANT ET DURÉE



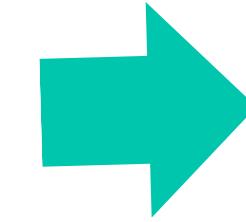
**37 500 €**

*Enveloppe totale  
pour la réalisation  
de projets sur un cycle  
de deux ans*



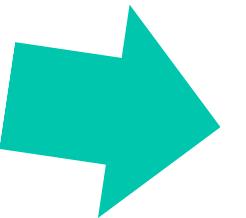
**16.000 €**

*alloués sur vote des membres du Comité de  
Pilotage, de la Commission Vivre-Ensemble et de la  
Commission Intégration & Bénévolat*



**16.000 €**

*alloués à partir du vote des habitants*



**5.500 €**

*pour la réalisation du site web associé pour le  
vote, le dépôt et la présentation des projets*

**En cas de succès, cette démarche pourra être reconduite tous les deux ans.**

# COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

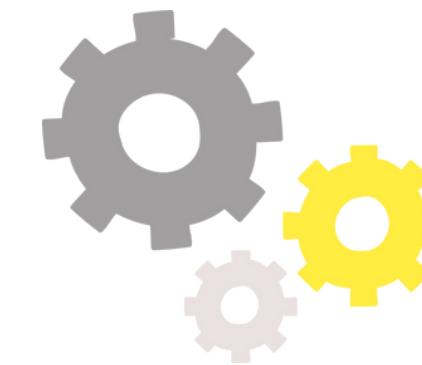
Sur l'ensemble du territoire de la Commune de Kehlen.

**Le dispositif repose sur 3 principes :**



2  
L'engagement d'un **habitant**, d'un **collectif en bénévolat** ou d'une **association** locale à la mettre en oeuvre avec un possible **appui de la Commune** dans la limite du budget défini pour le projet

3  
OU la **réalisation du projet par les services de la Commune** dans la limite du budget défini pour le projet



*... avec si nécessaire une convention entre la Commune et le porteur de projet*

# LE CALENDRIER

à partir du  
08/07/25

01/10/25

30/11/25

28/02/26

**Conception  
des projets  
par les  
habitants**

**Dépôt des  
projets  
par les  
habitants**

**Analyse de la  
recevabilité  
des projets**



01/03 - 15/03/26

15/03 - 15/04/26

30/04/26

**1er vote par  
le Comité de  
pilotage et les  
Commissions**

**2eme vote  
par les  
habitants**

**Annonce  
des résultats**



01/05/26

31/03/27

01/07/27

**Mise  
en oeuvre  
des projets**

**Evaluation  
des projets**

**Nouveau  
Budget  
participatif**

# LES MODALITÉS DE DÉPÔT DE PROJET

- 1 Tous les habitants.es de plus de 16 ans et les associations communales
- 2 Dépôt de manière individuelle ou collective, dans la limite d'un projet par personne, par collectif ou association. Chaque projet déposé doit mentionner un responsable.
- 3 Les élus, les agents de la collectivité et les membres des Commissions ou du Comité de Pilotage du Gemengepakt ne peuvent être porteurs de projets.
- 4 Le dépôt de projet se fait par formulaire en ligne.



*Administration Communale de Kehlen  
Département Evénementiel  
15, rue de Mamer  
L-8280 Kehlen  
Personne de contact:  
Monia Kontz [event@kehlen.lu](mailto:event@kehlen.lu)*

*Une ou deux demi-journée(s) sera proposée(s) pour accompagner les porteurs de projets dans la rédaction et répondre à leurs questionnements en vue du dépôt du projet.*

# CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DES PROJETS

Pour être éligible au vote, les projets au budget participatif doivent **respecter l'intégralité des critères** suivants :

- Être situé sur la commune et concerner un lieu public ;
- Être accessible librement et gratuitement à tous, être d'intérêt général ;
- Relever des compétences communales ;
- Concerner des dépenses d'investissement : le projet ne doit pas générer des frais de fonctionnement (prestations de services, frais de personnel) au-delà de l'entretien courant ou du bénévolat des porteurs du projet, ni nécessiter une acquisition de terrain ou de local ;
- Être techniquement et juridiquement réalisable ;
- Ne pas être déjà en phase d'être réalisé ou en cours d'exécution ;
- Ne pas dépasser par projet le montant de 16.000€ ;
- Ne pas faire l'objet de rémunération financière liée pour le porteur ou son organisation ;
- Ne pas comporter d'éléments de nature diffamatoire ou discriminatoire ;
- Respecter le développement durable.



# RECEVABILITÉ DES PROJETS

Les projets feront l'objet d'une **étude de recevabilité** et de **faisabilité** (juridique, technique et financière) par les services communaux.

Les **porteurs de projets** ayant des idées semblables seront invités à se **rassembler** pour une **éventuelle fusion**.

En cas de **non-recevabilité**, le Département Evénementiel de l'administration communale indiquera les **raisons** pour lesquelles le projet n'a pas été retenu en se référant aux **conditions d'éligibilité**.



# LE VOTE N°1



## Vote par le Comité de pilotage du GemengePAkt & la Commission Vivre-Ensemble & la Commission inclusion et bénévolat

Les projets retenus et validés, dans une limite de 16.000 euros, sont soumis d'abord au vote des membres du Comité de pilotage & la Commission Vivre-Ensemble & la Commission intégration et bénévolat.

*Les membres du Comité de pilotage, de la Commission Vivre-Ensemble et de la Commission Inclusion & Bénévolat privilégieront :*

- les actions avec engagement bénévole et participation des habitants ;
- les projets à fort impact potentiel sur le vivre-ensemble ;
- une répartition équilibrée des projets lauréats entre les localités, sur un ou plusieurs cycles ;
- un équilibre entre projets portés par des associations et par des citoyens ou collectifs.

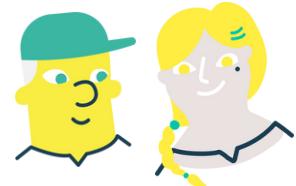
### Critères de sélection pour ce vote :

- Nombre de bénévoles mobilisés
- Nombre et profil des bénéficiaires
- Réalisations concrètes et modalités de mise en œuvre
- Date de réalisation
- Retombées positives pour les bénéficiaires, les porteurs et les participants (satisfaction, compétences, lien social, intégration, etc.)



# LE VOTE N°2

## Le vote par les habitants



**Qui peut voter ?** Tous les habitants.es de **plus de 16 ans**.



**Comment voter ?** Par **voie numérique**. Les votes sont nominatifs, chaque votant ne peut voter qu'une seule fois. Les votants disposent d'un montant de 16.000€ qu'ils pourront affecter à différents projets jusqu'à concurrence du montant maximal de l'enveloppe.



**Qui sont les lauréats ?** Les projets lauréats sont ceux qui **remportent le plus de voix** jusqu'à ce que **l'enveloppe** globale de **16.000€ soit atteinte**. Les projets sont choisis en fonction du nombre de votes et du montant restant des 16.000€. Au cas où un projet entraînerait un dépassement de l'enveloppe budgétaire, il n'est pas retenu. C'est alors le projet venant immédiatement après en nombre de votes qui sera pris en compte dans la limite de l'enveloppe allouée.

*En cas d'égalité entre plusieurs projets, un tirage au sort sous le contrôle des Présidents.tes des deux commissions et des porteurs des projets en question, sera réalisé pour classer les projets.*

## Communication et valorisation des projets

Des informations relatives au budget participatif seront régulièrement communiquées sur le site Internet de la Commune et/ou sur le site Internet dédié au dispositif. Les propositions citoyennes réalisées feront l'objet d'actions de valorisation (inaugurations, communication, ...).

## Indicateurs d'évaluation une fois le projet réalisé

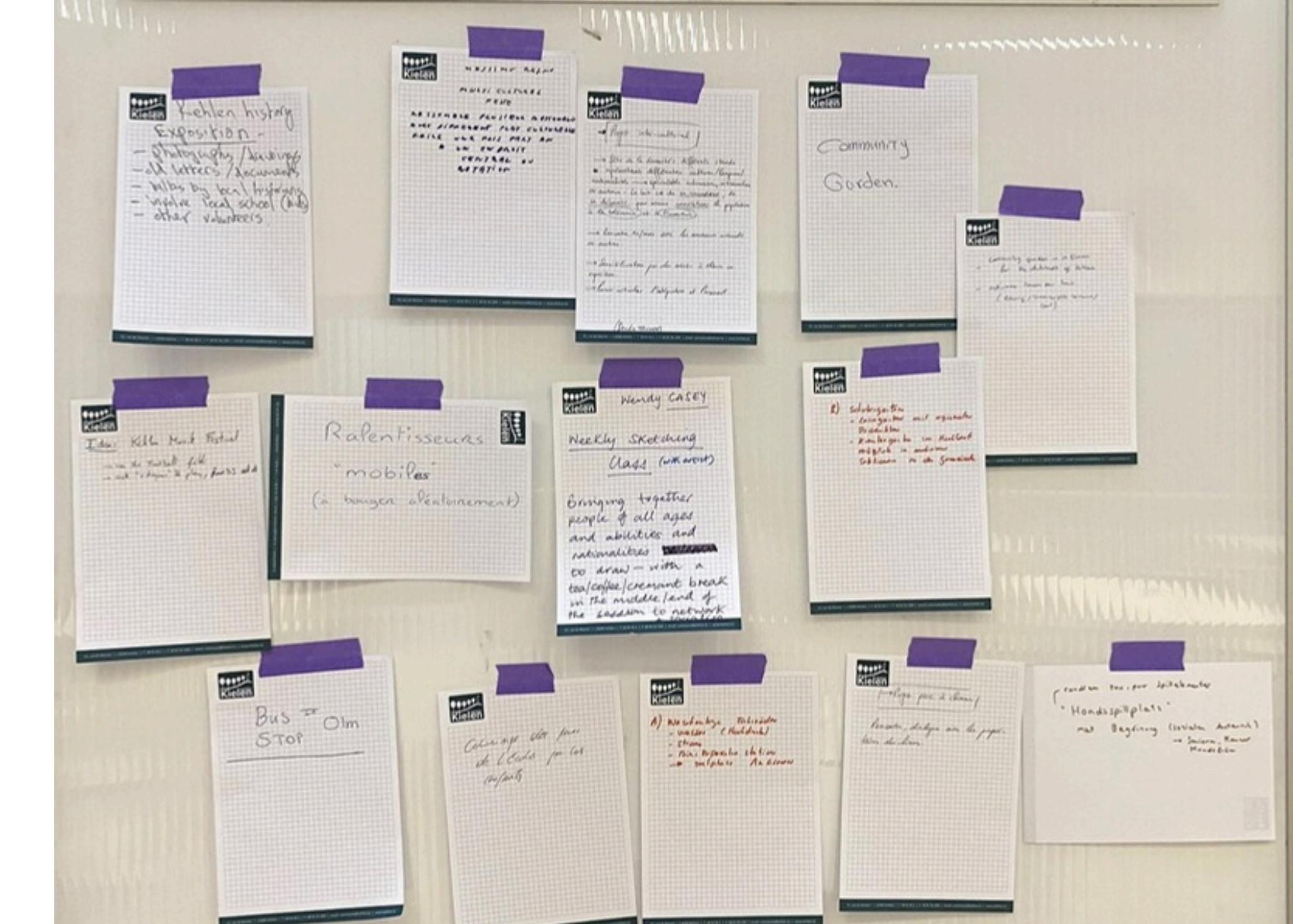
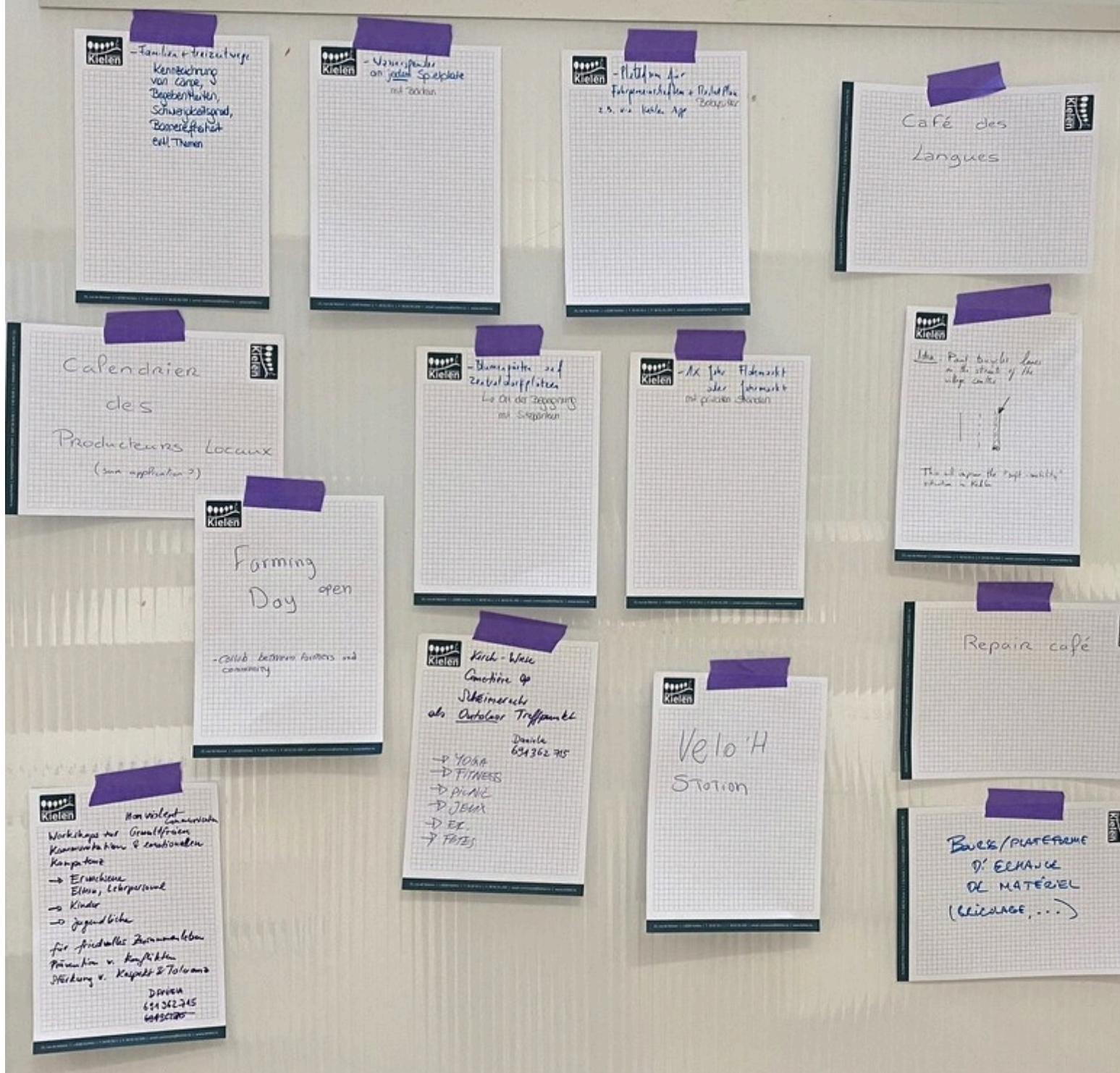
- 
- 1** Nombre de bénévoles engagés dans la réalisation du projet
  - 2** Bénéficiaires potentiels du projet (nombre, description des bénéficiaires)
  - 3** Description des réalisations concrètes du projet et des modalités de réalisation
  - 4** Date de réalisation
  - 5** Retombées positives pour les bénéficiaires du projet, les porteurs et autres participants au projet : satisfaction du projet accompli, sentiment d'avoir favorisé le vivre ensemble dans la commune, ouverture à d'autres cultures ou langues, nombre de nouvelles connaissances, bonne humeur, apprentissages, ...

# ATELIER AVEC LES PARTICIPANTS :

QUELS PROJETS AIMERIEZ-VOUS METTRE EN OEUVRE  
OU PROPOSER AU VOTE ?



# RESULTATS DE L'ATELIER



# RESULTATS DE L'ATELIER

## Histoire de Kehlen, exposition :

- Photographies et dessins
- Vieilles lettres et documents
- Conférences de l'historien·ne local·e
- Implication de l'école locale (enfants)
- Autres bénévoles

## Projet interculturel :

- Fête de la diversité : différents stands représentant diverses cultures/langues/nationalités : spécialités culinaires, artisanales ou autres. Le but est de se rencontrer, de se découvrir afin de mieux sensibiliser la population à la tolérance et à l'ouverture.
- Rencontres avec les nouveaux arrivants ou autres
- Sensibilisation par des événements de type théâtre ou exposition
- Articuler l'intégration et l'accueil

## Festival de musique de Kehlen :

- Sur les terrains de football
- Faire appel aux citoyens pour jouer de la musique, inviter un DJ, etc.

Journée portes ouvertes à la ferme : Collaboration entre les agriculteurs et la communauté

Calendrier des producteurs locaux (sur application ?)

Jardin(s) communautaire(s) ou jardin ouvrier pour tous et notamment pour les élèves de l'école. Jardin pédagogique avec des produits régionaux. Jardin d'herbes aromatiques en plate-bandes surélevées possible dans plusieurs stations dans la commune

# RESULTATS DE L'ATELIER

Station Velo'h

Arrêt de bus à Olm

Pistes cyclables : idée de peindre des pistes cyclables dans le centre du village. Cela améliorerait la situation de la « mobilité douce » à Kehlen

Ralentisseurs « mobiles » de circulation à déplacer aléatoirement

Station de lavage pour vélos : eau (haute pression), électricité, mini-station de réparation, phase de test à Elmen

Plateforme pour le covoitfrage, le baby-sitting, etc... Par exemple : via l'application de la Commune de Kehlen

Itinéraires pédestres familiaux et de loisirs : indication de la longueur, des événements, du niveau de difficulté, de l'accessibilité, etc... éventuellement par thème

Cours de dessin hebdomadaire (avec un artiste)

Rassembler des personnes de tous âges, niveaux et nationalités pour dessiner, avec une pause thé/cafè/crémant au milieu ou à la fin de la séance pour favoriser les échanges et la convivialité

Coloriage des murs de l'école par les enfants

Café des langues

Repair Café

Bourse/plateforme d'échange de matériel (bricolage, etc.)

Organiser une fois par an un marché aux puces ou une foire avec des stands privés

Activités dans la Maison pour Tous (dessin, cours de luxembourgeois, sport,...)

# RESULTATS DE L'ATELIER

Kehlen « Op Schéimerech » (près du cimetière se trouve une grande place qui appartient à la Commune de Kehlen) : Point de rencontre en plein air possible pour faire du yoga, fitness, pique-nique, fêtes, yeux, etc.

*Pour information : pour l'instant, ce endroit est en cours d'aménagement et de préparation en vue de l'agrandissement du cimetière et de la tenue ultérieure de festivités*

Distributeur d'eau à chaque aire de jeux avec des bancs

Projet de parc à chiens : Rencontre et dialogue entre propriétaires de chiens. Aire de jeux pour chiens avec quelques jeux pour les chiens, où se rencontrent avec des seniors, des enfants et des amis des chiens pour échanges sociaux

Jardins fleuris sur les places centrales des villages et lieux de rencontre avec des sièges

Atelier sur la communication non violente et la compétence émotionnelle : Adultes, Parents, Enseignants, Enfants, Adolescents pour une cohabitation pacifique. Prévention des conflits et renforcement du respect et de la tolérance.

# PROCHAINES ETAPES

*à partir du*  
08/07/25

01/10/25

30/11/25

28/02/26

**Conception  
des projets  
par les  
habitants**

**Dépôt des  
projets  
par les  
habitants**

**Analyse de la  
recevabilité  
des projets**



Une fois le site internet créé,  
il sera possible de remplir  
un formulaire en ligne  
**à partir du 1er octobre**

# FORMULAIRE TYPE DE DEPOT DE PROJET



Projet pour le  
vivre-ensemble interculturel



Titre du projet

Responsable / Personne de contact

Autres porteurs du projet et participants dans sa réalisation

Localisation du projet

Description du projet

Buts du projet : quels sont les résultats attendus ?

Public cible ou bénéficiaires du projet

Plus-values & impacts positifs pour les bénéficiaires et la Commune

Calendrier : horaires, jours, date-limite de réalisation du projet

Matériel et ressources nécessaires (locaux, ressources humaines, ...)

Tâches demandées aux équipes de l'Administration Communale

Budget estimatif

En matériel :

En tâches demandées à l'Administration Communale :

I

Suivi du projet un fois réalisé

# FIN DE L'ATELIER



MERCI A TOUTES ET TOUS  
POUR VOTRE PARTICIPATION !

Pour le compte-rendu ou les informations sur le Gemengepakt :

<https://zesummeliewen.lu/kehlen>  
<https://zesummeliewen.lu/>



# NOS CONTACTS

# ACT2T



Monia Konz  
[Monia.Konz@kehlen.lu](mailto:Monia.Konz@kehlen.lu)  
[www.kehlen.lu](http://www.kehlen.lu)  
621 33 90 10

réciprocité  
La ville partagée

Hugo François  
[h.francois@recipro-cite.fr](mailto:h.francois@recipro-cite.fr)  
[www.recipro-cite.fr](http://www.recipro-cite.fr)  
+33 6 27 95 17 01

Xavier Delposen  
[xdelposen@act2t.com](mailto:xdelposen@act2t.com)  
[www.act2t.com](http://www.act2t.com)  
661 298 268

Zësümmë  
liewen  
GEMENGEPAKT

Gary Diderich  
[Gary.Diderich@fm.etat.lu](mailto:Gary.Diderich@fm.etat.lu)  
[www.gemengen.zesummeliewen.lu/gemengepakt-vum-zesummeliewen/](http://www.gemengen.zesummeliewen.lu/gemengepakt-vum-zesummeliewen/)